
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 2013)

179

AFRIQUE DU SUD

9, 29 octobre et 5 décembre 2013. **Nelson Mandela.** Nelson Rolihlahla Mandela décède à son domicile à Johannesburg le 5 décembre dans la nuit. Une équipe de vingt-deux médecins le suivait à son domicile. Il ne communiquait plus que par signes.

Nelson Mandela, avocat, avait adhéré au Congrès national africain (ANC) en 1944. En 1951, il devient président de la Ligue des jeunes de l'ANC. En 1956, il est arrêté avec cent cinquante autres personnes et accusé de trahison mais acquitté. En 1961, il est l'un des fondateurs de Umkhonto we Sizwe (fer de lance de la nation), branche armée de l'ANC. Arrêté en 1962, il est condamné à cinq ans de prison puis à la prison à vie en 1964 dans le cadre du procès de Rivonia qui implique une dizaine de dirigeants d'Umkhonto we Sizwe, pour deux cent vingt et un actes de sabotage, et emprisonné à l'île de Robben

Island. En 1982, Mandela est transféré à la prison de haute sécurité de Pollsmoor au Cap, où il est confiné solitairement jusqu'en 1987 lorsqu'il est hospitalisé en raison d'une tuberculose. Le 11 février 1990, il est libéré et négocie avec le président Frederik De Klerk. L'apartheid est aboli le 30 juin 1991. Avec Frederik De Klerk, il reçoit en 1993 le prix Nobel de la paix. Élu président de la République en 1994, il cesse ses fonctions en 1999. Après vingt-sept années passées en prison, il était devenu un symbole de non-violence et de réconciliation, illustration de la « nation arc-en-ciel ».

Le 10 décembre, dans le FNB Stadium de Soweto, une centaine de chefs d'État et de gouvernement sont présents à l'hommage qui lui est rendu. À son arrivée, le président Jacob Zuma est hué tandis que le président Barack Obama est ovationné. On remarque que le président François Hollande est présent avec son prédécesseur Nicolas Sarkozy, mais ils sont venus dans

* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

des avions différents pour des « raisons pratiques, techniques et économiques », le déplacement dans l'A330 présidentiel étant trop onéreux. On remarque aussi la poignée de main entre Barack Obama et Raul Castro.

Le corps de Nelson Mandela est ensuite exposé pendant trois jours à Union Buildings, siège de la présidence à Pretoria, et les obsèques ont lieu le 15 décembre dans le village de son enfance de Qunu, à une trentaine de kilomètres de son village natal de Mvezo (province du Cap-Oriental) où il était né le 18 juillet 1918.

180 ALLEMAGNE

Octobre-décembre 2013. **Formation du gouvernement.** Le 10 octobre, la chancelière Angela Merkel entame des discussions avec les Verts. Il s'agit sans doute pour elle de faire pression sur le SPD (Parti social-démocrate). Le 14 octobre, la chancelière rencontre les sociaux-démocrates. Le 15 octobre, les Verts annoncent l'échec des « discussions préalables », signalant un désaccord avec la CDU (Union chrétienne-démocrate) sur la politique familiale et notamment le mariage pour tous, l'immigration, l'agriculture et la politique fiscale. Un accord intervient pour des négociations avec le SPD le 17 octobre. L'accord est accepté par 86 % des délégués du SPD réunis en une convention le 20 octobre. Mais le président du SPD, Sigmar Gabriel, rappelle sa promesse d'organiser un référendum auprès des 474 000 adhérents pour faire approuver un éventuel accord de coalition. Il y a des oppositions chez les sociaux-démocrates à une « GroKo » (*große Koalition*) en raison de l'effondrement électoral en 2009 qui avait suivi une telle coalition.

Du 14 au 16 novembre se tient à Leipzig le congrès fédéral du SPD.

Les négociations CDU-SPD sont tendues. L'accord finit cependant par se faire le 27 novembre avec un texte de 185 pages. Un salaire horaire minimum de 8,50 euros sera mis en place. La reconnaissance de la double nationalité pour les enfants d'étrangers nés en Allemagne est prévue. La retraite sera assouplie. La CDU a obtenu de ne pas augmenter les impôts, et la CSU (Union chrétienne-sociale) que la vignette autoroutière soit payée par les seuls étrangers.

Le 10 décembre, la CDU approuve à Berlin l'accord de coalition. Sur les 167 délégués, il n'y a eu que 2 abstentions.

Le 14 décembre, le SPD se prononce après un référendum auprès de ses adhérents qui se tient du 6 au 12 décembre et donne 76 % de votes favorables.

Le 17 décembre, le Bundestag réélit Angela Merkel à la chancellerie par 462 voix contre 150 et 9 abstentions. Il manque 42 voix au nombre théorique de députés CDU, CSU et SPD.

Le gouvernement ne compte que quinze ministres dont six SPD, six CDU et trois CSU. Sept ministres étaient déjà dans le gouvernement précédent. Sigmar Gabriel, 54 ans, devient vice-chancelier avec le ministère de l'Économie et de l'Énergie. Wolfgang Schäuble, 71 ans, très francophile et pro-européen, conserve les Finances. Les Affaires étrangères vont au SPD Frank-Walter Steinmeier, 58 ans, qui était président du groupe parlementaire SPD.

On note surtout la promotion d'Ursula von der Leyen, 55 ans, mère de sept enfants, ministre du Travail et des Affaires sociales, qui devient ministre de la Défense, le titulaire du poste, Thomas de Maizière, devenant ministre de l'Intérieur.

On remarque aussi que Peter Altmaier, 55 ans, CDU, ministre de l'Environnement, parfait francophone, devient ministre de la Chancellerie, un poste de confiance.

Le ministère du Travail sera détenu par Andrea Nahles, SPD, 43 ans, catholique engagée. D'origine turque, naturalisée en 1989, Aydan Özoguz est nommée secrétaire d'État chargée des migrations, des réfugiés et de l'intégration. C'est une première en Allemagne.

22 octobre 2013. **Bundestag.** Suite aux élections législatives du 22 septembre, le Bundestag tient sa séance inaugurale et réélit Norbert Lammert, CDU-CSU, 65 ans, à la présidence qu'il détient depuis le 18 octobre 2005. Il y a 631 députés dont 230 nouveaux. Concernant la parité hommes-femmes, le Bundestag compte désormais 229 femmes, soit 36,29 %, ce qui place l'Allemagne au huitième rang de l'Union européenne, la moyenne se situant à 27,19 %.

AUTRICHE

16 décembre 2013. **Gouvernement.** Après les élections législatives qui ont entraîné un important recul des deux grands partis, social-démocrate (SPÖ) et conservateur (ÖVP), le chancelier sortant, Werner Faymann, 53 ans, SPÖ, à ce poste depuis le 2 décembre 2008, est chargé le 9 octobre par le Président fédéral, Heinz Fischer, de former un nouveau gouvernement qui sera une reconduction de la grande coalition qui conduit la politique de l'Autriche depuis 2007.

Le 16 décembre, le nouveau gouvernement du chancelier Faymann entre en fonction avec Sebastian Kurz aux Affaires étrangères, 27 ans, plus jeune ministre de l'histoire, ÖVP, et Michael Spindelegger aux Finances, Gerald Klug restant ministre de la Défense et Johanna Mikl-Leitner ministre de l'Intérieur. Le gouvernement compte quatorze membres dont quatre femmes.

CENTRAFRICAINE (RÉPUBLIQUE)

Octobre-décembre 2013. **Crise politique.** Le 3 octobre, le Conseil de sécurité des Nations unies examine un projet de résolution déposé par la France visant à renforcer la force panafricaine. La résolution française est adoptée le 10 octobre à l'unanimité, devant permettre le déploiement de casques bleus.

Le 13 octobre, la France annonce qu'elle enverra des renforts.

Le 29 octobre, le Conseil de sécurité approuve l'envoi de deux cent cinquante soldats.

Le 7 novembre, sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio, un « pacte républicain » est signé par le président Michel Djotodia, le Premier ministre Nicolas Tiangaye et le président du Conseil national de transition. Ce texte vise entre autres à désarmer les milices, garantir le retour des réfugiés, favoriser le dialogue politique et assurer la transition démocratique.

Dans son dernier rapport distribué le 18 novembre, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, appelle à « une action immédiate » et propose le déploiement de six à neuf mille casques bleus.

Le 20 novembre, François Hollande appelle la communauté internationale à « agir ». Pour le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, le pays est au « bord du génocide ».

De violents combats ont lieu le 5 décembre. Les milices d'autodéfense dites « anti-balaka » font au moins cent trente morts dans Bangui alors que s'ouvre le sommet franco-africain à Paris. Ces milices sont appuyées par d'anciens militaires fidèles à l'ancien président François Bozizé. Des opérations de représailles ont lieu le lendemain par les hommes de la Séléka (forces rebelles musulmanes).

Le 5 décembre, les Nations unies

donnent à la France mandat pour intervenir afin de rétablir la sécurité et la stabilité en appui aux forces panafricaines de la Misca.

Au retour de son voyage en Afrique du Sud pour assister aux obsèques de Nelson Mandela, François Hollande s'arrête le 11 décembre à Bangui.

Le sommet européen du 19 décembre montre les divisions de l'Union sur le financement de missions comme celles de la France en République centrafricaine.

D'après Amnesty International, au 20 décembre, près d'un millier de personnes ont été tuées dans les violences interreligieuses depuis le 5 décembre.

CHILI

Novembre 2013. **Dictature.** Une enquête d'*El Mostrador* montre que le grand quotidien *El Mercurio* et d'autres médias ont reçu de l'argent de la DINA, la police politique, pendant la dictature.

Le 13 novembre, le Parti communiste et la famille de Pablo Neruda demandent à un juge d'enquêter sur un éventuel empoisonnement du poète, mort le 23 septembre 1973, par des armes biologiques, alors que les analyses viennent d'écarter cette thèse.

17 novembre et 15 décembre 2013. **Élection présidentielle.** L'élection oppose Michelle Bachelet, 62 ans – dont le père, général d'aviation, est mort sous la torture en 1974 –, médecin, présidente de 2006 à 2010, socialiste, et Evelyn Matthei, 60 ans – dont le père, également général d'aviation, était membre de la junte d'Augusto Pinochet –, économiste, ancienne ministre du Travail, conservatrice. Neuf candidats étaient en lice.

Le 1^{er} octobre, la cour d'appel avait refusé de donner suite à une plainte de

l'Association des familles des exécutés politiques qui demandait des poursuites contre le général Fernando Matthei pour la mort du général Alberto Bachelet en 1974. La famille Bachelet n'a jamais rendu responsable le général Matthei de la mort du général Bachelet.

Michelle Bachelet arrive largement en tête au premier tour avec 47 % des voix contre 25 % à Evelyn Matthei, 11 % à Marco Enríquez-Ominami et 10,1 % à Franco Parisi.

Au second tour, Michelle Bachelet est facilement élue avec 62,2 % des voix contre 37,8 % à Evelyn Matthei. C'est l'un des plus mauvais résultats de la droite depuis le retour de la démocratie. La participation a été de 42 %.

La « Nouvelle Majorité » de Michelle Bachelet est élargie au Parti communiste qui ne participait à aucun gouvernement depuis la présidence de Salvador Allende. La Présidente promet de mener « enfin les grandes transformations ». Elle pourra bénéficier du soutien des Chambres où sa coalition détient la majorité.

COMMONWEALTH

2 octobre 2013. **Gambie.** La Gambie annonce son retrait du Commonwealth « avec effet immédiat » sans véritable explication. En réalité, cette décision semble liée aux tensions diplomatiques relatives aux droits de l'homme, le président Yahya Jammeh accusant le Royaume-Uni de soutenir l'opposition.

Ce n'est pas le premier retrait de l'organisation. Ce retrait est le quatrième après celui de l'Afrique du Sud en 1961, revenue cependant en 1994, du Pakistan en 1971, revenu en 1989, et du Zimbabwe en 2003. En se déclarant république, l'Irlande s'en était exclue le 21 décembre 1948.

Le Commonwealth ne compte plus que cinquante-trois membres mais le

Soudan du Sud, la Guinée équatoriale et la Palestine sont intéressés.

CONSEIL DE L'EUROPE

1^{er} octobre 2013. **Circoncision.** Le Conseil de l'Europe adopte par 78 voix contre 13 et 15 abstentions une résolution sur la « violation de l'intégrité physique des enfants » invitant les États à « définir clairement les conditions médicales, sanitaires et autres à respecter s'agissant des pratiques qui sont aujourd'hui largement répandues dans certaines communautés religieuses, telles que la circoncision médicalement non justifiée des jeunes garçons ». Des responsables juifs et musulmans protestent.

CROATIE

1^{er} décembre 2013. **Référendum.** Les parlementaires décident la tenue d'un référendum suite à l'initiative « Au nom de la famille » qui vise à empêcher la possibilité du mariage pour tous en définissant dans la Constitution que le mariage est « une union entre un homme et une femme ». Le référendum a lieu le 1^{er} décembre. Désormais, un seuil de participation minimum n'est plus exigé pour valider le résultat. Cette mesure avait été adoptée pour faciliter le succès du référendum sur l'adhésion à l'Union européenne. Mais cela risque d'avoir un effet pervers ouvrant la porte à la démagogie extrémiste. C'est le premier « référendum citoyen » depuis l'indépendance.

Le « oui » qui marque l'opposition au mariage pour tous l'emporte avec 64,84 % malgré une faible participation de 38 %.

Le gouvernement avait appelé à voter non. En 2003, la Croatie a accordé aux couples de même sexe les mêmes droits qu'aux hétérosexuels vivant en union libre.

ÉGYPTE

Octobre-décembre 2013. **Frères musulmans.** Le 29 octobre se tient au Caire le procès de six personnalités des Frères musulmans dont le Guide suprême Mohammed Badie et ses deux adjoints, Khairat Al-Chater et Rachad Bayoumi. Mais le tribunal se récuse, les juges ayant évoqué « un cas de conscience ».

Le 27 novembre, quatorze femmes membres des Frères musulmans sont condamnées à onze ans de prison pour appartenance à une « organisation terroriste ».

Le procès de Mohamed Badie et de quatorze personnes poursuivies après des violences qui ont eu lieu le 15 juillet en marge de manifestations se tient à nouveau au Caire le 9 décembre. Le 11 décembre les trois magistrats se récuse, invoquant le chahut dans le box des accusés.

Le 25 décembre, les Frères musulmans sont déclarés organisation terroriste. Le lendemain, dix-huit Frères musulmans sont arrêtés pour « appartenance à une organisation terroriste ».

Le 27 décembre, au moins deux cent soixante-cinq membres des Frères musulmans sont arrêtés lors de rassemblements interdits ayant fait trois morts.

26 novembre et 1^{er} décembre 2013. **Constitution**¹. Le 26 novembre, dix membres du comité chargé d'amender la Constitution votée sous le régime des Frères musulmans suspendent leur participation pour protester contre

1. Voir *supra*, p. 153-167, la chronique de François Sureau, « Égypte: une Constitution entre deux mondes ».

l'arrestation de manifestants critiquant les privilèges de l'armée. Les discussions sont difficiles, opposant ceux qui veulent la mention dans le préambule d'un « État civil » et ceux qui veulent détailler les principes de la charia.

Le projet de Constitution est adopté le 1^{er} décembre par 48 des 50 membres de la commission constituante nommée par le gouvernement. Il sera soumis au chef de l'État par intérim, puis à référendum.

Le nouveau texte compte 247 articles soit onze de plus que la Constitution de 2012, suspendue en juillet.

184 L'article 2 de la Constitution de 1971 posant que « l'islam est la religion d'État, l'arabe sa langue officielle et les principes de la loi islamique sont la source principale de la législation » est conservé, mais l'article 219 qui définissait les principes de la loi islamique et avait été introduit par les islamistes a disparu ; on revient aux principes du régime d'Hosni Moubarak avec l'interdiction des partis fondés sur « une base religieuse ».

La liberté de croyance est posée comme principe absolu et l'égalité entre hommes et femmes est réaffirmée, alors que la Constitution précédente n'évoquait que la non-discrimination. En outre, la Constitution se réfère aux conventions internationales en matière de droits de l'homme. L'article 3 accorde aux chrétiens et aux juifs le droit de fixer les règles de leur statut personnel et de choisir leur dirigeant.

L'armée renforce ses prérogatives. Les tribunaux militaires pourront juger les civils qui auraient attaqué des militaires ou dégradé des biens de l'armée. Le ministre de la Défense sera nommé pour huit ans avec l'accord du Conseil suprême des forces armées.

Les Frères musulmans veulent boycotter le référendum constitutionnel.

ESPAGNE

21 octobre 2013. **ETA et CEDH.** La Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) estime que l'Espagne a violé plusieurs articles de la Convention européenne des droits de l'homme et notamment, par 15 voix contre 2, l'article 7 posant le principe *nulla pœna sine lege* (pas de peine sans loi) à propos de la durée de détention d'une militante de l'organisation séparatiste basque ETA, Inès del Rio Prada, en repoussant de neuf ans sa remise en liberté. L'Espagne a appliqué rétroactivement la « doctrine Parot » issue d'un revirement de jurisprudence du Tribunal suprême. La décision devrait concerner des dizaines d'autres prisonniers. (CEDH, 21 octobre 2009, 42750/09, *Del Rio Prada c. Espagne*).

Le 27 octobre, des dizaines de milliers de personnes manifestent pour les victimes de l'ETA s'opposant à la libération des militants etarras.

ÉTATS-UNIS

Octobre-décembre 2013. **Écoutes. Union européenne.** D'après des documents d'Edward Snowden, publiés par *Le Monde* daté du 21 octobre, il apparaît que la surveillance des communications françaises est intense et a atteint un pic lors des négociations de l'accord de libre échange avec l'Union en décembre, avec 70,3 millions d'enregistrements de données téléphoniques effectués par la NSA (National Security Agency) du 10 décembre 2012 au 8 janvier 2013.

Le 21 octobre, l'ambassadeur des États-Unis est convoqué au Quai d'Orsay et, dans la soirée, le président Hollande téléphone au président Obama pour lui faire part de sa profonde réprobation. Le lendemain, le secrétaire d'État des

États-Unis, John Kerry, est en visite à Paris et tente de minimiser la portée des écoutes. Le même jour, le Mexique demande également des explications aux États-Unis.

L'Allemagne réagit vivement aux écoutes téléphoniques américaines. Le 23 octobre, le gouvernement annonce que le téléphone portable de la chancelière « pourrait être surveillé par les services américains ». En effet, *Der Spiegel* a révélé que le portable était écouté depuis 2002 jusqu'à quelques semaines avant la visite de Barack Obama à Berlin en juin 2013. Angela Merkel demande aux États-Unis des mesures pour rétablir la confiance. Barack Obama aurait été informé dès 2010 mais aurait laissé faire, contrairement à ce qu'il affirme. *Bild am Sonntag* souligne le 27 octobre qu'Obama était informé et même qu'il aurait demandé à la NSA de poursuivre ses efforts et de réunir un « dossier complet » sur Angela Merkel, « en qui il n'avait pas confiance ».

Selon *El Mundo*, la NSA aurait espionné plus de 60 millions d'appels en Espagne de décembre 2012 à janvier 2013. Les activités d'espionnage ont visé trente-cinq dirigeants mondiaux.

Les documents révélés par Edward Snowden montrent l'intensité de la relation entre les services secrets américains et britanniques, notamment à travers le programme « Five Eyes » réunissant États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

Le 23 octobre, par 280 voix contre 254 et 30 abstentions, les députés européens demandent, dans une résolution non contraignante, la suspension du programme de surveillance du financement du terrorisme avec les États-Unis.

Le Conseil européen du 24 octobre évoque la question. Angela Merkel, soutenue par la France, propose un « accord de non-espionnage » semblable à celui

que l'Allemagne et la France ont affirmé vouloir rechercher avec les États-Unis. Le Conseil fait preuve de bien peu de détermination.

Le 28 octobre, Dianne Feinstein, présidente de la commission du renseignement du Sénat américain, annonce un « réexamen majeur de l'ensemble des programmes de collecte de renseignements ». Deux propositions de loi concurrentes seront débattues, mais elles visent à protéger les citoyens américains et non les étrangers.

Le 29 octobre, la commissaire européenne Viviane Reding demande aux États-Unis de rétablir la confiance.

Le patron de la NSA, Keith Alexander, est en difficulté. Son agence emploie trente-sept mille personnes dont quatre mille informaticiens, mille mathématiciens et mille titulaires d'un doctorat, installés à Fort Meade dans le Maryland.

La position de la France semble malgré tout affaiblie quand on apprend que la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) a établi à partir de la fin 2011 un protocole d'échange de données avec les États-Unis. Les câbles sous-marins arrivant à Marseille et Penmarch sont le vecteur de transit des données en provenance d'Afrique et d'Afghanistan. La France veut conclure un « accord de bonne conduite », mais il pourrait être très limité.

Le 31 octobre, le *Sydney Morning Herald* et *Der Spiegel* révèlent l'espionnage de plusieurs pays asiatiques par l'Australie dans le cadre d'un dispositif mis en place par les « Five Eyes ». Le 1^{er} novembre, John Kerry reconnaît que les États-Unis sont allés « trop loin ».

Pour rassurer les Britanniques, les chefs du MI5 (renseignement intérieur), du MI6 (renseignement extérieur) et du GCHQ (Centre d'écoutes national) sont auditionnés publiquement par une commission parlementaire le 7 novembre.

Le 18 novembre se tient une séance

extraordinaire du Bundestag consacrée à l'espionnage américain. La chancelière veut que « toute la lumière soit faite ». La création d'une commission d'enquête demandée par le parti Die Linke est repoussée.

De nouveaux documents diffusés par Edward Snowden le 5 décembre montrent que la NSA a un programme massif de surveillance collectant chaque jour près de 5 milliards de données de géolocalisation.

186 Le rapport des experts demandé en août en vue « d'une révision des programmes de surveillance visant une plus grande transparence » est remis au président Obama et publié le 18 décembre. Les propositions sont très modérées, comme le révèlent le *Wall Street Journal* et le *New York Times*. Barack Obama refuse de donner suite à la proposition qui vise à retirer au directeur de la NSA la tutelle qu'il exerce sur le Cyber Command, structure militaire créée en 2009 pour se protéger des cyberattaques. La Maison Blanche refuse aussi de nommer un civil à la tête de l'agence de surveillance. Le rapport propose l'arrêt du stockage généralisé des données.

1^{er} et 16 octobre, 12 décembre 2013.

Budget. L'État fédéral pourra-t-il continuer à fonctionner à partir du 1^{er} octobre, date d'ouverture de l'année budgétaire ? L'aile droite des républicains veut profiter des divergences entre la Chambre des représentants et le Sénat pour remettre en cause l'application du projet de réforme de la santé. La Chambre des représentants, à majorité républicaine, accepte un texte finançant l'État fédéral jusqu'au 15 décembre mais supprime les crédits pour la mise en place de la réforme, le Sénat à majorité démocrate s'opposant à ce texte.

Le 1^{er} octobre, huit cent mille fonctionnaires sur plus de deux millions sont

mis au chômage technique à cause du *shutdown* – paralysie totale de l'administration –, aucun budget n'ayant pu être adopté à temps pour le début de l'exercice budgétaire 2014. Les « services non essentiels » sont fermés. Cela concerne notamment les musées et monuments de Washington, ainsi que les parcs nationaux.

Une autre date butoir est celle du 17 octobre, jour du relèvement de la dette fixé alors à 16 700 milliards de dollars. Le président Obama rejette le plan des républicains qui relevait la limite de la dette jusqu'au 7 février et rouvrirait les services fédéraux jusqu'au 15 janvier, refusant de payer une « rançon ».

Un compromis est trouvé le 16 octobre. Il permettra de financer le gouvernement jusqu'au 15 janvier et relève le plafond de la dette jusqu'au 7 février, mais républicains et démocrates se donnent jusqu'au 13 décembre pour parvenir à un accord plus fondamental. Cela doit permettre de rouvrir immédiatement les agences fédérales fermées depuis le 1^{er} octobre. C'est un recul pour les républicains et une défaite pour le Tea Party. L'image du Parti républicain sort très affaiblie de cette crise et accentue les divisions en son sein.

Un accord budgétaire est conclu entre Patty Murray, présidente démocrate de la commission budgétaire du Sénat, et Paul Ryan, président républicain de la commission budgétaire de la Chambre des représentants. Cet accord fixe le niveau des dépenses et recettes pour les deux prochaines années budgétaires et atténue l'impact des coupures dites « automatiques » qui seront partiellement annulées. L'accord est approuvé par la Chambre des représentants le 12 décembre avec une large majorité, par 332 voix contre 94, ce qui constitue une humiliation pour le Tea Party.

1^{er} octobre, 27 novembre 2013. **Obamacare.** À partir du 1^{er} octobre, les Américains sans couverture maladie peuvent souscrire un contrat privé mais subventionné, dit Obamacare. Chaque Américain est tenu de souscrire une assurance maladie, la pénalité étant dans le cas contraire de 100 dollars, ce qui est bien faible. La réforme permet de souscrire une assurance santé privée en ligne sur un site géré par l'État fédéral. Mais le système connaît des problèmes informatiques. Barack Obama reconnaît les dysfonctionnements liés à sa réforme.

Le 27 novembre, l'administration Obama recule sur l'application de l'Obamacare en reportant d'un an une des mesures : les petites entreprises ne pourront obtenir une assurance maladie mutualisée pour leurs employés par le biais d'un site internet avant novembre 2014, au lieu de cette année.

Fin décembre, 2,1 millions d'Américains ont souscrit une assurance santé *via* l'Obamacare. Mais on est encore loin de « la santé pour tous ». Au 1^{er} octobre, 50 millions d'Américains étaient sans assurance santé.

Le 31 décembre, la juge Sonia Sotomayor de la Cour suprême accorde à des groupes catholiques la suspension du dispositif contraignant les employeurs à fournir des couvertures santé incluant la contraception.

21 novembre 2013. **Nominations présidentielles.** Le Sénat, par un vote à la majorité simple, décide l'abolition, par 52 voix contre 48, d'une règle fondamentale permettant à la minorité de faire obstacle aux nominations présidentielles. Il suffira dorénavant d'une majorité simple de 51 voix pour confirmer les nominations présidentielles au lieu de 60 actuellement. Le mode de confirmation

des juges à la Cour suprême n'a pas été modifié.

ÉTHIOPIE

7 octobre 2013. **Élection présidentielle.** Le Parlement élit le 7 octobre, par acclamations, Mulatu Teshome Wirtu, 57 ans, président de la République ; ce dernier entre immédiatement en fonction. Il succède à Girma Wolde-Giorgis, 89 ans, en fonction depuis le 8 octobre 2001.

GÉORGIE

27 octobre 2013. **Élection présidentielle.** Guiorgui Margvelachvili, philosophe, Rêve géorgien-Géorgie démocratique, ancien ministre de l'Éducation et des Sciences, soutenu par le Premier ministre milliardaire Bidzina Ivanichvili, l'emporte avec 62,1 % des suffrages contre Davit Bakradze, Mouvement national uni, ancien président du Parlement, avec 21,7 % et Nino Burjanadze, Mouvement démocratique-Géorgie unie, ancienne ministre des Affaires étrangères, avec 10,2 %, qui n'aurait pas dû être candidate en raison de sa double nationalité franco-géorgienne.

La participation n'a été que de 46,8 %, soit 17,8 % de moins qu'en 2008.

C'est la fin de l'ère de Mikheil Saakashvili, président réformateur pro-occidental, et de la cohabitation qui avait fait suite aux élections législatives. Désormais, le Président ne devrait avoir qu'un rôle de représentation. Le nouveau président qui entre en fonction le 17 novembre souhaite de meilleures relations avec la Russie.

Le Premier ministre, Bidzina Ivanichvili, nouvel homme fort du régime, désigne le 2 novembre l'un de ses fidèles, le ministre de l'Intérieur Irakli Garibachvili, 31 ans, diplômé de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pour lui

succéder au poste de Premier ministre le 24 novembre. Le 20 novembre, par 93 voix contre 19, le Parlement approuve le nouveau gouvernement.

Le 17 novembre, Guiorgui Margvelashvili entre en fonction.

GRÈCE

7 novembre 2013. **Union civile.** La CEDH condamne la Grèce en raison de l'exclusion des homosexuels de l'union civile. Dix-neuf États européens ont adopté un tel partenariat civil et seules la Grèce et la Lituanie en ont exclu les homosexuels. (CEDH, 7 novembre 2013, 29381/089 et 32684/09, *Valliatos et autres c. Grèce*).

IRLANDE

4 octobre 2013. **Référendum.** Le 4 octobre, lors d'un référendum, les Irlandais s'opposent, à 51,73 % contre 48,27 %, à l'abolition du Sénat (Seanad Éireann) qui était motivée par des raisons économiques. Mais la participation n'a été que de 39,17 %.

ITALIE

Octobre-décembre 2013. **Gouvernement.** Le 1^{er} octobre, Angelino Alfano, secrétaire et numéro deux du Peuple de la liberté, qui avait déclaré vouloir être « berlusconien autrement », a appelé « tout le parti » à voter la confiance au gouvernement d'Enrico Letta. Il en est de même pour le chef du groupe parlementaire Fabrizio Cicchitto.

Contre toute attente, Silvio Berlusconi et la plupart des sénateurs du Peuple de la liberté votent la confiance, alors que le leader de la droite avait été à l'origine de la crise. La confiance a été votée au Sénat par 235 voix contre 70. C'est une

défaite totale pour Silvio Berlusconi et une affirmation incontestée de l'autorité d'Enrico Letta. L'après-midi, les députés votent également la confiance par 435 voix sur 630.

Le 28 octobre, les cinq ministres du Peuple de la liberté de Silvio Berlusconi démissionnent mais expriment leur désarroi.

Suite à cet échec, Silvio Berlusconi « suspend » son parti, afin de faire renaître celui qu'il a fondé vingt ans auparavant, Forza Italia.

Le 27 novembre, le Sénat approuve le budget 2014. Le gouvernement obtient la confiance du Sénat avec 171 voix contre 135. Forza Italia décide de ne pas voter la confiance et de quitter la majorité gouvernementale. Cette décision est liée à la déchéance de Silvio Berlusconi prononcée par le Sénat.

Le gouvernement obtient la confiance des députés le 11 décembre par 379 voix contre 212 et celle des sénateurs par 173 voix contre 127. Le vote avait été organisé après la sortie de Silvio Berlusconi de la majorité. Le gouvernement engage sa confiance sur le budget, qui est adopté le 20 décembre à la Chambre des députés par 350 voix contre 196 et 1 abstention.

4, 11, 19 octobre, 16 et 27 novembre 2013. **Silvio Berlusconi.** La commission sénatoriale en charge des élections et immunités se prononce à la majorité pour la déchéance du mandat de Silvio Berlusconi le 4 octobre et pour son expulsion du Sénat après sa condamnation définitive pour fraude fiscale.

Silvio Berlusconi demande à ses adversaires de gauche et du mouvement Cinq étoiles de ne pas voter son exclusion « par respect pour la démocratie ».

Alors qu'il s'y était toujours opposé, Silvio Berlusconi accepte le 11 octobre les travaux d'intérêt général au lieu de l'assignation à résidence.

Sa fille Marina, déjà à la tête de l'empire familial, pourrait prendre sa suite en politique.

Le 16 novembre, un conseil national du Peuple de la liberté décide sa dissolution et le retour à Forza Italia, formation initiale de Silvio Berlusconi. C'est l'éclatement de la droite car Forza Italia ne réunira que les inconditionnels du *Cavaliere*. Une cinquantaine de députés autour d'Angelino Alfano, ministre de l'Intérieur, vice-président du Conseil, et des quatre autres ministres de droite ne rejoindra pas Berlusconi et forme un parti, le Nouveau Centre-droit. Le 26 novembre, les fidèles de Berlusconi décident de basculer dans l'opposition.

Le 27 novembre, le Sénat se prononce favorablement sur la destitution de Silvio Berlusconi.

4 décembre 2013. **Loi électorale.** La loi électorale est partiellement invalidée par la Cour constitutionnelle le 4 décembre. Après huit ans de réflexion... les juges censurent la « prime de majorité » permettant au parti ou à la coalition arrivé en tête de détenir 55 % des sièges, quel que soit son résultat au cours de l'élection. Ils censurent également les « listes bloquées ». Il serait intéressant que le Conseil constitutionnel français s'inspire de cette disposition. C'est un vrai séisme dans la vie politique italienne. Le système très complexe dit *Porcellum* était en vigueur depuis le 31 décembre 2005. Son initiateur, le sénateur de la Ligue du Nord Roberto Calderoli, avait fini par le qualifier lui-même de *porcata* (cochonerie). Si le Parlement ne présente pas un nouveau texte, la « proportionnelle pure » en vigueur jusqu'en 1992 devrait être rétablie.

Un projet de référendum abrogatif avait été déposé en 2012 avec le nombre de signatures le plus important jamais atteint pour

un référendum, mais la Cour constitutionnelle avait estimé que la matière était de la compétence exclusive du Parlement.

LIBAN

30 septembre 2013. **Laïcité.** Ghadi Darwiche, né le 30 septembre est le premier Libanais officiellement sans appartenance religieuse. La mention figurant sur les registres d'état civil a été rayée. Cela a été possible par le mariage civil de ses parents, le couple ayant été le premier à voir son union civile reconnue par le ministère de l'Intérieur en avril 2013. Depuis ce mariage, seulement douze unions civiles ont été célébrées.

LUXEMBOURG

20 octobre 2013. **Élections législatives.** Le Parti populaire chrétien social est en tête lors des élections législatives qui ont eu lieu suite à la défection des socialistes, motivée par un scandale relatif aux services de renseignement. Jean-Claude Juncker, 58 ans, Premier ministre chrétien social depuis le 20 janvier 1995 et ministre depuis 1982, plus ancien chef de gouvernement européen, a alors décidé de démissionner et de provoquer de nouvelles élections. Son parti, malgré un net recul, obtient 33,7 % des suffrages et 23 des 60 sièges.

C'est un revers pour les chrétiens sociaux, lié au scandale mais aussi à la lassitude d'une longue présence au pouvoir de Jean-Claude Juncker, même si ce dernier jouit d'une forte popularité.

Le 25 octobre, le grand-duc Henri demande à Xavier Bettel, leader du Parti démocratique, de former le gouvernement qui devrait être une coalition avec les socialistes et les Verts. Le Parti populaire chrétien social se trouve ainsi rejeté dans

Élections législatives au Luxembourg

Inscrits	239 668	
Votants	218 453	(91,15 %)
Nuls	14 896	
Suffrages exprimés	203 557	

<i>Parti</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti populaire chrétien social (CSV)	1 103 636	33,68	23 (- 3)
Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP)	664 586	20,28	13 (=)
Parti démocrate (DP)	597 879	18,25	13 (+ 4)
Les Verts (Déi Gréng)	331 920	10,13	6 (- 1)
Parti réformiste d'alternative démocratique (ADR)	217 683	6,64	3 (- 1)
La Gauche (Déi Lénk)	161 759	4,94	2 (+ 1)
Parti pirate (Piraterpartei)	96 270	2,94	0
Parti communiste luxembourgeois (KPL)	53 669	1,64	0 (=)
Parti pour la démocratie intégrale (PID)	49 290	1,5	0

l'opposition. Libéraux, socialistes et écologistes s'entendent le 29 novembre pour former une « grande coalition » après cent quatre-vingt-trois heures de négociations. Le gouvernement comprendra six libéraux, six socialistes et trois écologistes. Xavier Bettel devient Premier ministre.

La question de la laïcité pourrait se poser car le gouvernement veut supprimer l'enseignement religieux à l'école et baisser le financement des cultes.

MALI

Octobre-décembre 2013. **Guerre civile.** Le 27 novembre, le général Amadou Sanogo, auteur du putsch du 22 mars 2012, est arrêté et inculpé pour « meurtres » à Bamako. Il avait ignoré la convocation d'un juge d'instruction voulant l'auditionner pour la disparition, en avril 2012, d'une trentaine de « bérets rouges », soldats fidèles au président Amadou Toumani Touré, et, le 30 septembre 2013, de sept soldats après une mutinerie au camp Soundiata

de Kati. C'est un grand coup porté à l'impunité des putschistes.

Le 29 novembre, le mouvement séparatiste touareg MNLA annonce qu'il met fin à l'accord de cessez-le-feu conclu en juin.

PAYS-BAS

3 décembre 2013. **Régence.** Les deux Chambres réunies spécialement à cette occasion dans la salle des Chevaliers décident qu'en cas de besoin la reine Máxima serait apte à agir comme régente du royaume. Si la reine Máxima décédait avant que la princesse Amalia ait atteint l'âge de 18 ans, le prince Constantijn, frère du Roi, serait nommé régent du royaume.

POLOGNE

28 octobre 2013. **Ancien Premier ministre.** C'est une des figures les plus exceptionnelles de la Pologne qui disparaît le 28 octobre à Varsovie à 86 ans : Tadeusz Mazowiecki, Premier ministre

de la transition de 1989 à 1991. Avocat, catholique fervent, fondateur du Club des intellectuels catholiques en 1956, élu député la même année, il dénonce la répression des étudiants en 1968. En 1980, lors des grèves de Gdańsk, il rejoint les grévistes et devient chef du groupe d'experts de Solidarność. Emprisonné pendant un an, il permettra la transition en 1989 en devenant Premier ministre. Candidat aux élections présidentielles contre Lech Wałęsa en 1990, il n'arrivera que troisième derrière ce dernier et le populiste Stanisław Tyminski. Par la suite, il sera rapporteur des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie et démissionnera après le massacre de Srebrenica en 1995 afin de protester contre « l'hypocrisie des Nations unies et de ses États membres ». Homme de réconciliation, opposé à toute chasse aux sorcières, il refuse en 2007 de respecter la loi l'obligeant à remplir des déclarations sur son activité pendant la période communiste.

ROYAUME-UNI

16 octobre 2013. **Droit de vote des détenus.** La Cour suprême britannique refuse de remettre en cause l'opposition du Royaume-Uni à la décision de la CEDH de 2005 qui condamnait son refus d'accorder le droit de vote aux détenus. Elle décide que c'est au Parlement de trancher. En 2005, suite à un recours de John Hirst, la CEDH avait estimé la loi britannique contraire à la Convention européenne des droits de l'homme car elle interdisait de voter sans faire de distinction. La Cour, suite au recours de Peter Chester, condamné pour le viol et le meurtre de sa nièce en 1977, et de George McGeoch, condamné pour meurtre en 1998, refuse d'examiner l'affaire au fond dans la mesure où le Parlement est en train de revoir la loi.

RUSSIE

18 décembre 2013. **Amnistie.** Le 18 décembre, les députés votent une amnistie par 446 voix sur 450 à la Douma en dernière lecture. Officiellement, cette amnistie intervient à l'occasion du vingtième anniversaire de la Constitution. En réalité, elle permettra de donner une meilleure image de la Russie à l'occasion des Jeux olympiques de Sotchi en février 2014 et de résoudre les cas Khodorkovski, Pussy Riot et Greenpeace.

En effet, Mikhaïl Khodorkovski, ancien magnat du pétrole, oligarque emprisonné depuis 2004, est gracié le 20 décembre. Les deux des trois membres de Pussy Riot condamnées le 17 août 2012 à deux ans d'emprisonnement pour vandalisme et incitation à la haine religieuse, et encore emprisonnées, Nadezhda Tolokonnikova, 24 ans, et Maria Alyokhina, 25 ans, sont libérées le 23 décembre. Les membres de Greenpeace arrêtés en mer de Petchora dans l'Arctique le 18 septembre lors d'une opération contre une plateforme pétrolière sont libérés à leur tour.

191

SYRIE

Octobre-décembre 2013. **Guerre civile.** Vingt inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) arrivent à Damas le 1^{er} octobre. Ils devront démanteler un stock d'un millier de tonnes d'armes chimiques. Ils commencent leurs opérations le 6 octobre.

Le 11 octobre, l'OIAC se voit décerner le prix Nobel de la paix.

Les inspecteurs de l'OIAC achèvent leur travail le 1^{er} novembre. Selon eux, la Syrie a bien rendu inutilisables ses installations de production et d'assemblage d'armes chimiques. Les États-Unis sollicitent l'Albanie pour organiser sur son sol la

destruction des armes chimiques syriennes. Le 15 novembre, l'OIAC approuve le plan de destruction des armes syriennes d'ici la mi-2014. Mais l'Albanie refuse d'accueillir ces armes sur son sol. Celles-ci pourraient être détruites en mer !

Le 25 novembre se tient une conférence trilatérale États-Unis-Nations unies-Russie à Genève pour la préparation d'une conférence sur la paix en Syrie. Cette conférence, dite Genève 2, aura lieu le 22 janvier.

192 L'Armée syrienne libre est de plus en plus en situation de faiblesse face aux islamistes et djihadistes. En raison de l'avancée du Front islamique, États-Unis et Royaume-Uni suspendent toute aide à la rébellion.

TADJIKISTAN

6 novembre 2013. **Élection présidentielle.** Avocate, militante des droits de l'homme, ne portant pas le voile, Oïnikhol Bobonazarova, 65 ans, La Renaissance islamique, coalition de l'Union des forces réformatrices du Tadjikistan, affronte le Président sortant, Emomalii Rahmon, 61 ans, qui gouverne de façon autoritaire depuis le 6 novembre 1994 suite à une guerre civile. C'est la première fois qu'une femme est candidate depuis l'indépendance. Finalement, elle est contrainte de renoncer.

L'opposition refuse de participer au scrutin. Les candidats en lice face au Président sortant ne font que de la figuration.

Emomalii Rahmon est réélu avec 83,1 % des voix. La participation a été de 86,6 %.

TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)

25-26 octobre 2013. **Élections législatives.** Le 7 août, le gouvernement de techniciens de Jiří Rusnok, 53 ans, en fonction depuis le 10 juillet 2013, n'obtient pas la

confiance du Parlement. Il avait tenté de succéder au gouvernement de Petr Nečas, 49 ans, ODS (Parti démocratique civique), tombé le 10 juillet. Il n'a que 93 voix pour le soutenir contre 100. Le Premier ministre démissionne le 13 août. Le 28 août, le président Miloš Zeman valide la dissolution. Des élections législatives anticipées auront lieu les 25 et 26 octobre, la Chambre ayant voté sa dissolution le 20 août.

Le Parti social-démocrate dirigé par l'ancien ministre des Finances Bohuslav Sobotka, arrive en tête avec 20,5 % et 50 (- 6) des 200 sièges, mais il est en recul. Il est suivi de peu par l'Action des citoyens insatisfaits 2011 (ANO, ce mot signifie oui en tchèque), populiste, dirigée par Andrej Babiš, patron d'Agrofert (agro-alimentaire et chimie), deuxième fortune du pays, qui fait une belle percée avec 18,7 % et 47 élus; le Parti communiste de Vojtěch Filip, qui également progresse bien avec 14,9 % et 33 élus (+ 7); Tradition, responsabilité, prospérité 09, parti conservateur pro-européen, de l'ancien ministre des Affaires étrangères Karel Schwarzenberg, avec 12 % et 26 élus (- 15), en très net recul; le Parti démocratique civique de Martin Kuba, conservateur eurosceptique, avec 7,7 % et 16 élus (- 37), qui est le grand perdant; Aube de la démocratie directe avec 6,9 % et 14 élus; et l'Union chrétienne démocrate-Parti populaire tchèque avec 6,8 % et 14 élus, qui fait son retour au Parlement. Le Parti des droits des citoyens-Zemanovci du président Zeman recueille 1,5 %. La participation a été de 59,5 % (- 5).

C'est une déception pour les sociaux-démocrates qui espéraient atteindre les 30 %. Avec les communistes, ils ne disposent que de 83 sièges sur 200. Il sera difficile de constituer un gouvernement. Suite au scrutin, les sociaux-démocrates se divisent.

Élections législatives en République tchèque

Inscrits	8 424 227		
Votants	5 010 944	(59,5 %)	
Blancs et nuls	40 960		
Suffrages exprimés	4 969 984		
<i>Parti</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti social-démocrate (čSSD)	1 016 829	20,5 (- 1,6)	50 (- 6)
Action des citoyens insatisfaits (ANO 2011)	927 240	18,7 (+ 18,7)	47 (+ 47)
Parti communiste de Bohême et Moravie (KSČM)	741 044	14,9 (+ 3,6)	33 (+ 7)
Tradition, responsabilité, prospérité 09 (TOP 09)	596 357	12,0 (- 4,7)	26 (- 15)
Parti démocratique civique (ODS)	384 174	7,7 (- 12,5)	16 (- 37)
Aube de la démocratie directe (UPD)	342 339	6,9 (+ 6,9)	14 (+ 14)
Union chrétienne et démocratique -Parti populaire tchécoslovaque (KDU-ČSL)	336 970	6,8 (+ 2,4)	14 (+ 14)
Parti vert (SZ)	159 025	3,2	
Parti pirate tchèque (čPS)	132 417	2,7	
Parti des citoyens libres (SSO)	122 564	2,5	
Parti des droits des citoyens-Zemanovci (SPOZ)	75 113	1,5	
Autres	135 912	2,7	

193

Le président Zeman demande le 21 novembre au leader du Parti social-démocrate de former un gouvernement. Un accord de coalition intervient le 10 décembre entre les sociaux-démocrates, le mouvement populiste ANO et les chrétiens-démocrates, conduisant à une majorité théorique de 111 députés sur 200.

THAÏLANDE

11 novembre 2013. **Opposition.** Le Sénat, à l'unanimité, rejette l'examen d'une loi d'amnistie qui permettrait à l'ancien Premier ministre Thaksin Shinawatra, condamné pour corruption, de rentrer d'exil. Cela a ravivé les tensions entre ses partisans, les « chemises rouges », et l'opposition.

Le 24 novembre, cinquante mille personnes manifestent pour protester contre le gouvernement de Yingluck Shinawatra (sœur de Thaksin), dont les partisans organisent le soir une contre-manifestation. Le 25 novembre, les opposants occupent deux ministères. De nouveaux ministères sont paralysés le lendemain.

Ancien député du Parti démocrate (opposition), Suthep Thaugsuban prend la tête du mouvement contre le « régime Thaksin ». Le 2 décembre, il est sous le coup d'un mandat d'arrêt pour « insurrection ».

Le 3 décembre, la police laisse entrer les manifestants dans le siège du gouvernement. La même scène se déroule au quartier général de la police.

Le Roi, Rama IX, qui fête ses 86 ans le 5 décembre, appelle à la « stabilité »

du pays, ce qui permet de faire baisser la tension.

Le 8 décembre, la chef du gouvernement propose des élections mais le Parti démocrate annonce aussitôt la démission de ses députés, ajoutant ainsi à la confusion. Le lendemain, Yingluck Shinawatra annonce la dissolution.

TUNISIE

194 Octobre-décembre 2013. **Crise politique.** Le 5 octobre, le parti Ennahda qui dirige le gouvernement s'engage à quitter le pouvoir avant la fin octobre pour résoudre la crise politique, suite à un accord avec l'opposition. Un Premier ministre indépendant sera nommé. Un dialogue réunissant vingt et un des vingt-quatre partis représentés à l'Assemblée devait s'ouvrir le 23 octobre sous l'égide du patronat et du syndicat UGTT. Il est reporté au 25 octobre.

L'état d'urgence proclamé depuis la révolution de janvier 2011 est prorogé le 3 novembre jusqu'à « fin juin 2014 ».

Le parti Ennahda est partagé entre les tenants d'une ligne dure, essentiellement ceux qui se sont exilés pendant la dictature, et les autres, plus modérés et restés en Tunisie.

Le 14 décembre, Mehdi Jomaa, ministre de l'Industrie, 51 ans, ingénieur, indépendant, est choisi comme Premier ministre par neuf partis politiques sur les vingt et un du dialogue national. Sa candidature aurait été imposée par Ennahda après le refus de celle de Mohamed Ennaceur, pourtant arrivé en tête lors d'un premier vote. Il succédera à Ali Larayedh, Ennahda, 58 ans, en fonction depuis le 14 mars 2013.

TURQUIE

31 octobre, 14 et 26 novembre 2013. **Laïcité.** Pour la première fois, le

31 octobre, quatre députées du Parti de la justice et du développement (AKP), formation islamo-conservatrice, se présentent la tête recouverte du hijab. La séance du Parlement se déroule sans incident. C'est la conséquence de la décision prise en septembre de lever l'interdiction du port du hijab dans les institutions publiques.

Mais, le 14 novembre, le Parlement lève aussi l'interdiction faite aux députées de porter un pantalon dans l'Hémicycle. La demande avait été faite par la députée Şafak Pavey, porteuse d'une jambe artificielle.

Le 5 novembre, le Premier ministre Erdoğan déclare vouloir supprimer la mixité dans les résidences étudiantes appartenant à l'État.

Le gouvernement souhaite que Sainte-Sophie, à Istanbul, redevienne une mosquée.

On apprend le 26 novembre que le monastère du Stoudion dédié à saint Jean-Baptiste, à Istanbul, converti en mosquée en 1453 puis tombé à l'abandon suite à un tremblement de terre, va redevenir une mosquée.

17 et 25 décembre 2013. **Opération anticorruption.** Le pouvoir est atteint par une vaste opération anticorruption qui conduit notamment à la garde à vue de cinquante-six personnes dont le maire (AKP) du quartier central de Fatih à Istanbul, Mustafa Demir, ainsi que les fils de trois ministres (de l'Environnement et de l'Urbanisme, de l'Intérieur, et de l'Économie) proches du Premier ministre et des hommes d'affaires. Ceci est sans doute lié à la rupture entre le pouvoir et la confrérie Gülen – conservatrice, dirigée par Fethullah Gülen, 73 ans, et qui compte trois millions de membres – suite aux manifestations de juin.

Un homme d'affaires irano-azéri marié à une chanteuse de variétés turque,

Reza Zarrab, est au cœur de l'affaire. Le 25 décembre, les trois membres du gouvernement impliqués démissionnent. Le ministre de l'Environnement et de l'Urbanisme, Erdoğan Bayraktar, ami de vingt ans du Premier ministre, accuse celui-ci d'avoir été informé et lui demande de démissionner.

Le 25 décembre, le Premier ministre remplace la moitié de son gouvernement. Outre les trois ministres impliqués directement, Egemen Bağış, ministre des Affaires européennes et négociateur pour l'adhésion de la Turquie, est remplacé par Mevlüt Çavuşoğlu, ancien président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, considéré comme anti-européen. Le ministre des Transports, à ce poste depuis onze ans, est remplacé par Lütfi Elvan, ingénieur, député AKP depuis 2007. La Justice revient à Bekir Bozdağ, théologien islamiste très controversé, et l'Intérieur à Efkan ÊlÊ, considéré comme le cerveau de la répression du printemps.

Le 27 décembre, l'ancien ministre de la Culture et député du parti AKP Ertuğrul Günay – ainsi que deux autres parlementaires – quitte son parti, auquel il reproche d'entraver la justice dans l'enquête anti-corruption. Le même jour, des milliers de manifestants exigent la démission du Premier ministre à Istanbul et Ankara.

UKRAINE

Octobre-décembre 2013. **Opposition. Union européenne.** Le 17 octobre, le président Viktor Ianoukovitch déclare qu'il signerait une loi si elle était votée par le Parlement pour autoriser l'ancienne Premier ministre et opposante Ioulia Tymochenko, emprisonnée, à partir à l'étranger pour des soins médicaux. Mais il s'oppose à toute grâce. Le Parlement refuse le 13 novembre de voter l'autorisation. Le 18 octobre, le Parti des régions,

centre droit, majoritaire, dépose une proposition de loi permettant de laisser Ioulia Tymochenko quitter le pays. Mais elle devrait revenir après son traitement médical à l'étranger.

Le 21 novembre, l'Ukraine suspend brutalement la préparation de l'accord d'association avec l'Union européenne. Le 22, le gouvernement annonce qu'il ne signera pas l'accord.

Le 26 novembre, le Premier ministre Mykola Azarov reconnaît que la Russie a dissuadé l'Ukraine de signer cet accord d'association.

Le 29 novembre, lors du sommet du Partenariat oriental à Vilnius, le président Ianoukovitch ne signe pas l'accord. Le lendemain commence l'« euroévolution ».

Le 3 décembre, le Parlement rejette une motion de défiance avec 186 votes favorables alors qu'il en fallait 226. Malgré la défection de cinq de ses membres, le Parti des régions de Viktor Ianoukovitch est resté uni en refusant de participer au vote.

Les deux anciens présidents de l'Ukraine indépendante, Leonid Kravtchouk et Leonid Koutchma, apportent leur soutien à la contestation le 4 décembre, menée par l'ancien champion du monde de boxe Vitali Klitschko.

Le 6 décembre, le président Ianoukovitch rencontre Vladimir Poutine à Sochi pour évoquer un « partenariat stratégique ».

Une nouvelle manifestation géante a lieu à Kiev le 8 décembre. Trois cent mille Ukrainiens réclament le départ du Président, accusé de vendre l'Ukraine à la Russie. Ils renversent une statue de Lénine au centre de Kiev. Le 9 décembre, la police dégage le quartier du gouvernement.

Des centaines de milliers de pro-européens manifestent dans Kiev le 15 décembre, tandis que le parti au pouvoir renonce à se rassembler, n'ayant réussi à réunir

que vingt à trente mille partisans la veille. Les manifestants sont soutenus par les Églises gréco-catholique et orthodoxe du Patriarcat de Kiev.

L'Union européenne annonce la suspension des travaux pour un accord avec Kiev.

Le président Ianoukovitch est en visite à Moscou le 17 décembre.

UNION EUROPÉENNE

196 Octobre-décembre 2013. **Budget.** La Commission demande le 21 octobre d'approuver en urgence un versement de 2,7 milliards d'euros supplémentaires pour le budget 2013, afin d'éviter d'être en cessation de paiement à la mi-novembre.

Le 30 octobre, le Conseil adopte deux budgets supplémentaires. Le premier, de 3,9 milliards d'euros vise à éviter un défaut de paiement de l'Union. Le second, de 400,5 millions d'euros doit aider les pays victimes de catastrophes.

Les institutions européennes annoncent le 12 novembre un accord sur un budget 2014 diminué de 7 % par rapport à 2013. Les contributions des États reculeront de 7 % pour un budget de 135,5 milliards d'euros.

Le 19 novembre, les députés européens adoptent le cadre financier pluriannuel 2014-2020.

Les ministres des Affaires européennes approuvent le même jour l'accord conclu avec le Parlement sur le budget 2014 et, le lendemain, les députés européens adoptent le budget 2014 par 494 voix contre 153 et 13 abstentions.

Le 2 décembre, les États adoptent le cadre financier pluriannuel pour 2014-2020, après l'accord du Parlement le 19 novembre. L'accent sera mis sur la croissance et l'emploi.

3 juillet et 1^{er} octobre 2013. **Médiateur.** Les députés élisent l'Irlandaise Emily O'Reilly, 56 ans, comme nouveau Médiateur pour succéder à Nikiforos Diamandouros, 71 ans, qui a été depuis le 15 janvier 2003 le premier Médiateur européen. Emily O'Reilly prend ses fonctions le 1^{er} octobre.

14 octobre et 20 novembre 2013. **Siège des institutions.** Le problème récurrent de la fixation du siège du Parlement est reposé le 20 novembre. Par 483 voix contre 141, le Parlement adopte une résolution afin de lancer une révision pour fixer son siège à Bruxelles. Mais il faudrait l'accord de la France, ce qui semble impensable. Le vote est sans portée juridique. Selon un rapport des députés Ashley Fox et Gerald Häfner, le surcoût annuel engendré par les déplacements mensuels du Parlement se situerait entre 170 et 200 millions d'euros. Les émissions de dioxyde de carbone supplémentaires liées à ces déplacements seraient estimées à 19 000 tonnes.

Décembre 2013. **Initiative citoyenne.** La Commission annonce l'enregistrement d'une initiative citoyenne forte de 1,84 million de signatures, dont 1,3 million en Allemagne, lui demandant de légiférer pour assurer le droit à l'eau et exclure la gestion des ressources hydrauliques du marché unique de l'eau.

Huit premières initiatives citoyennes sont arrivées au bout de leur délai de collecte le 31 octobre. Trois affirment avoir atteint l'objectif: « L'eau, un droit humain »; « Un de nous », qui vise à supprimer le financement des activités supposant la destruction d'embryons humains; « Stop vivisection », qui veut faire cesser l'expérimentation sur les animaux vivants.

VATICAN

15 octobre 2013. **Secrétaire d'État.** Mgr Pietro Parolin, nouveau secrétaire d'État, jusqu'alors nonce apostolique au Venezuela, entre en fonction le 15 octobre. Il témoigne de la volonté du Pape d'utiliser pleinement l'outil diplomatique. Le nouveau secrétaire d'État est absent lors de la cérémonie de congé de son prédécesseur, le cardinal Tarcisio Bertone, 79 ans, en fonction depuis le 15 septembre 2006, ayant dû subir une « petite intervention chirurgicale ».

VENEZUELA

25 octobre 2013. **Vice-ministre pour le bonheur social.** Le Venezuela est certainement le seul pays à disposer d'un vice-ministre pour le bonheur social suprême du peuple directement rattaché à la présidence. L'annonce en a été faite le 25 octobre par le président Nicolás Maduro, et la nomination est parue le

28 octobre au *Journal officiel* en la personne d'un médecin, Rafael Ríos. L'expression s'inspire de propos de Simon Bolivar qui affirmait en 1819 que « le système de gouvernement le plus parfait est celui qui garantit la plus grande somme de bonheur, de sécurité sociale et de stabilité politique ». Ce ministre aura en charge les handicapés, le troisième âge, les sans domicile fixe et les mères adolescentes.

VIETNAM

28 novembre 2013. **Amendement constitutionnel.** Le 28 novembre, le Parlement adopte un amendement constitutionnel confirmant le statut de « force unique » du Parti communiste. Le pouvoir avait lancé une consultation début 2013 pour recueillir l'avis du peuple... La Constitution interdit « l'usage impropre des religions ou des croyances dans le but de violer la loi ». La nouvelle Constitution entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.